

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE N°08
BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE RPA (RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES)

Rapport présenté par Monsieur Cyril GHOZLAND

Pièce Jointe :
➤ Budget primitif 2024 – budget annexe RPA (résidence pour personnes âgées)

Il est proposé un BP 2024 sans reprise des résultats anticipés. Avec une nomenclature M22 spécifique le budget n'a pas d'autofinancement hormis les dotations aux amortissements.

Le budget principal versera une subvention au budget RPA d'un montant prévisionnel de 53 000 euros.

En 2024, est prévu un emprunt de 218 800,00 euros.

FONCTIONNEMENT :

Le budget RPA s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 537 800 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement de la gestion de la résidence des personnes âgées : repas pour les résidents, animations, charges de gestion courante (eau, électricité, entretien du bâtiment...) et des charges de personnel refacturées par le budget principal.

Les recettes proviennent des loyers des résidents et de subventions.

INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'équipement est d'environ 193 700 euros.

Les travaux suivants sont prévus :

- Travaux de ravalement (4^e tranche)
- Aménagement de l'accueil
- Poursuite des travaux dans les logements, ce qui permettra de loger de nouveaux résidents
- Acquisition de matériels et mobiliers

Financement : Fonds propres, emprunt 218 800 euros

ENDETTEMENT

Capital restant dû au 01/01/2024 : 457 392 euros

Capital à rembourser en 2024 : 47 000 euros

Intérêts de la dette en 2024 : 13 200 euros

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le budget primitif 2024 du budget annexe RPA conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans opération d'équipement.